

FORCE OUVRIÈRE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Paris, le 16 mars 2020

Monsieur Christophe SANSOU Secrétaire général union nationale FO SIS à Monsieur Christophe Castaner Ministre de l'Intérieur

Objet: COVID 19

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Suite aux nombreuses annonces du Président de la République et de membres du gouvernement, concernant les mesures prises pour lutter contre la pandémie qui touche le pays, notre organisation syndicale déplore encore une fois le manque de reconnaissance envers les agents des Services Départementaux d'Incendie et de Secours, qu'ils soient sapeurs-pompiers ou agents techniques et administratifs.

En effet, ces derniers, qui œuvrent tous les jours au contact de la population, n'ont pas été concernés par les mesures prises pour nos collègues, des autres secteurs, placés dans la même situation.

Aussi au nom de ces agents, FOSIS attend que vous permettiez à tous les agents des SDIS :

- De bénéficier des mêmes dispositions en ce qui concerne les gardes d'enfants par les collectivités à l'instar de nos collègues hospitaliers ;
- De rendre prioritaire les livraisons d'équipements de protection individuelle aux risques infectieux au profit des SDIS, pour garantir la sécurité du personnel et la continuité de service, sous peine pour nos collègues confrontés à des situations liées à la pandémie d'exercer leur droit de repli.



FORCE OUVRIÈRE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Soyez assuré que notre syndicat sera très vigilant à l'étude des déclarations d'accident de travail qui pourraient survenir dans ce contexte de pandémie, et, nous revendiquons la non application du jour de carence en cas d'arrêt maladie dû à cette pathologie.

Afin d'assurer une transversalité la plus complète avec nos partenaires hospitaliers, des SDIS ont mis en place un officier du SSSM au sein des CTA – CODIS. Nous revendiquons la généralisation de ce dispositif et la rédaction d'une note à l'ensemble des DDSIS.

Cette note devrait aussi appeler au déploiement du télétravail pour les agents administratifs et techniques dont les emplois le permettent

En l'attente d'une réponse que nous souhaitons positive veuillez croire, monsieur le Ministre de l'Intérieur, l'assurance de ma très haute considération.

Christophe SANSOU